

NOTICE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES



Données caractéristiques du projet

Surface totale de la parcelle en m² (S) = m²

| Type de surface | surface en m ² | facteur de pondération | Surface éco-aménagée (=surface en m ² x facteur de pondération) |
|---|---------------------------|------------------------|--|
| Toiture classique | | 0,1 | |
| Toiture végétalisée | | 0,7 | |
| Mur végétalisé | | 0,5 | |
| Espace vert | | 1 | |
| Dalle de bois | | 0,5 | |
| Dallage avec joints perméables | | 0,3 | |
| Revêtement imperméable (béton, bitume, carrelage....) | | 0 | |

TOTAL surface éco-aménagée (A) =

surfaces imperméabilisées

Calcul du coefficient de biotope par surface (CBS)

CBS = surface éco-aménagée (A) / surface totale de la parcelle (S)

CBS =

Surface de la parcelle inférieure ou égale à 500m², le CBS doit être ≥ 0,3.
 Surface de la parcelle comprise entre 500 et 2 000 m², le CBS doit être ≥ 0,4.
 Surface de la parcelle supérieure à 2 000 m², le CBS doit être ≥ 0,5.

*Si la surface de la parcelle est supérieure à 1 000 m² il faut faire appel à un bureau d'études spécialisé pour dimensionner le système de gestion des eaux pluviales pour une pluie de retour 20 ans (Etude à joindre à votre dossier).
 Si la surface de la parcelle est inférieure à 1 000 m² veuillez compléter les parties suivantes.*

Calcul du volume de rétention minimal

(Vmini) = 0,02 x total surfaces imperméabilisées

Vmini = m³

Afin de déterminer la capacité de votre terrain à infiltrer les eaux pluviales, il faut réaliser un essai de perméabilité (rapport à joindre au dossier) à la profondeur envisagée d'infiltration.

Coefficient de perméabilité obtenu :

K=en m/s (mètres/secondes)

● **Si K est inférieur à 0,000 001 m/s**, l'infiltration n'est pas possible:
 Précisez le dispositif de rétention retenu, à faire apparaître sur plan masse (bassin, cuve,...):.....et son volume: (> Vmini) et demandez un raccordement au réseau d'eaux pluviales.

Pour le réemploi des eaux pluviales un volume de rétention minimal d'un mètre cube doit être mis œuvre en complément du dispositif retenu.

Précisez le dispositif dédié au réemploi à faire apparaître sur plan masse (récupérateur d'eau,...): et son volume:..... (> 1m3)

● **Si K est supérieur à 0,000 001 m/s**, l'infiltration est possible, complétez la partie au verso.

1 – COEFFICIENT DE BIOTOPE PAR SURFACE

2 – VOLUME DE RETENTION

Exemple de calcul de CBS :

parcelle = 400m²

toiture : 100 m² x 0.1 = 10
 allée en béton : 15 m² x 0 = 0
 terrasse en bois : 25 m² x 0.5 = 12.5
 espace vert : 260 m² x 1 = 260

CBS = 282,5 / 400 = 0,7 > 0,3 (projet accepté)

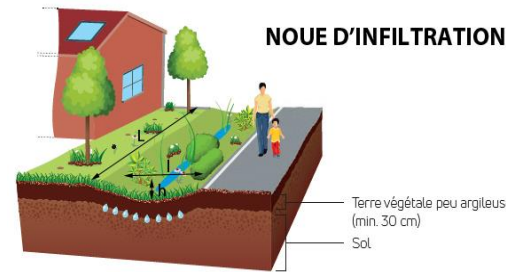
Si on envisageait une cour goudronnée de 160 m²
 CBS = 0.28 < 0.3 => Refus

Dimensions de l'ouvrage choisi (A faire apparaître sur le plan masse)
 Son volume doit être supérieur au volume de rétention minimal V_{mini} et son temps de vidange doit être inférieur à 48h)

Les ouvrages d'infiltration seront implantés à plus de 5 mètres des construction

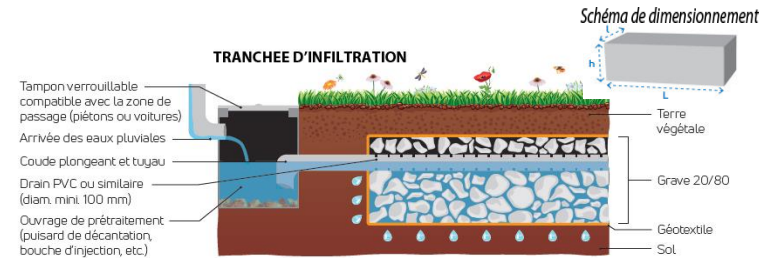
Si l'infiltration se fait via une noue :

- Longueur (L) m
- Largeur (l) m
- Hauteur (h) m
- Volume de rétention (V) = L x l x h/2 m³
- Débit de fuite (D) = L x l x coefficient de perméabilité K x 3600 m³/h
- Temps de vidange (T) = V/D heures



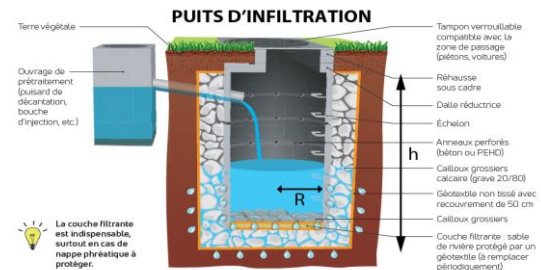
Si l'infiltration se fait via une tranchée drainante ou un bassin enterré :

- Longueur (L) m
- Largeur (l) m
- Hauteur (h) m
- % de vide %
- Volume de rétention (V) = L x l x h x % de vide m³
- Débit de fuite (D) = L x l x coefficient de perméabilité K x 3600 m³/h
- Temps de vidange (T) = V/D heures



Si l'infiltration se fait via un puits d'infiltration :

- Hauteur (h) ancrée dans le sol perméable m
- Rayon (R) m
- Surface des parois verticales en m² (S) = 6,28 x h x R m²
- Volume de rétention (V) = 3,14 x h x R x R m³
- Débit de fuite (D) = S x 0,5 x Coefficient de Perméabilité K x 3600 m³/h
- Temps de vidange (T) = V/D heures



Pour le réemploi des eaux pluviales un volume de rétention minimal d'un mètre cube (récupérateur d'eau,...) doit être mis œuvre en complément du dispositif retenu.
 Veuillez indiquer le dispositif choisi pour le réemploi (à faire apparaître sur le plan masse) et son volume :

* Ce dossier constitue une aide au choix du mode de gestion des eaux pluviales du pétitionnaire et ne remplace en aucun cas une note de dimensionnement spécifique. Il permet au service instructeur de vérifier la conformité de la demande au regard du zonage pluvial de la Communauté de Communes des Sablons. La validité du dispositif mis en oeuvre reste à la charge du pétitionnaire.